

# GALEO CONCEPT SA



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 22 décembre 2024**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 7 juin 2022 sous réserves d'incidents**

## GALEO CONCEPT

**SA, au capital de 308 861 €**

**Siège : 14 F rte de Grillon**

**La Cité du Végétal 84600 VALREAS**

**435 296 389 RCS AVIGNON**

**Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour le 30/06/2022, à 8 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :**

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent soit remettre une procuration



Ecrit par Echo du Mardi le 7 juin 2022

à un autre actionnaire, à leur conjoint ou au partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité, soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire, soit adresser à la Société un formulaire de vote par correspondance. Les actionnaires auront le droit de participer à l'assemblée sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte au 3e jour précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. Il est rappelé qu'il ne sera tenu compte d'aucun transfert de propriété de titres intervenant pendant ce délai de 3 jours ouvrés. Vous pouvez vous procurer des formules de procuration au siège social ainsi qu'à l'adresse électronique suivante : [compta@galeoconcept.com](mailto:compta@galeoconcept.com). Les votes par correspondance ne seront pris en compte que si les formulaires dûment remplis parviennent à la Société 3 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale. Toutefois, les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'Assemblée Générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris. Les formulaires de vote à distance sont à envoyer à l'adresse : [compta@galeoconcept.com](mailto:compta@galeoconcept.com). Les questions écrites posées le cas échéant par les actionnaires au Conseil d'Administration et auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée doivent être envoyées au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'Administration ou à l'adresse électronique suivante : [compta@galeoconcept.com](mailto:compta@galeoconcept.com), au plus tard le 4e jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale. Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription dans les comptes tenus par la Société.

3953941

Publié le 07/06/2022